

AR Prefecture

006-210600540-20210616-0552021-DE
Reçu le 29/06/2021
Publié le 29/06/2021

**ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 055/2021

OBJET : Administration Générale : désignation du lieu de la séance de l'organe délibérant.

L'an deux mille vingt et un, le 16 du mois de juin à 10h00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Jean Ferrat, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2021.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Sophie ESPOSITO / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDER / Xavier JARJANETTE / Michaël TRUCCHI / Nathalie DIGANI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / Katy NICOLAS / Sandrine GUGLIELMINO / Stephen VIALE / Philippe JANIN / Véronique MINISCLOUX / Maëva THOMMERET.

ABSENTS REPRESENTES : Bouabdallah LAFTAS par Romain BIANCHI / Gracienne DODAIN par Serge DIGANI / Martine DUNOYER DE SEGONZAC par Sabrina DIVRY / Thierry VISSIAN par Nathalie DIGANI / Vanessa BEAUJAUD par Alexandra RUSSO / Françoise DAMILANO par Catherine DINI

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le protocole d'état d'urgence sanitaire du 6 novembre 2020, prorogé jusqu'au 30 septembre par la loi 2021-819 DC du 31 mai 2021,

Vu le décret no 2020-1358 du 6 novembre 2020 modifiant le décret no 2020-1262 du 16 octobre 2020,

Vu la présence de la Marianne et du drapeau Français au sein de l'Espace Jean Ferrat,

Considérant la nécessité d'appliquer les recommandations sanitaires face à l'épidémie liée au COVID-19,

Considérant l'importance de pouvoir assurer la continuité des décisions prises par l'instance délibérante dans les conditions sanitaires adaptées,

Considérant l'information du lieu de la tenue de la séance, transmise auprès de Monsieur le Préfet,

Considérant le terme de l'état d'urgence sanitaire, qui s'est terminée le 1^{er} juin à minuit, mais que par la loi n°2021-819 DC du 31 mai 2021 celle-ci est prorogée jusqu'au 30 septembre 2021.

Où cet exposé, le **Conseil municipal décide à l'unanimité** :

-d'autoriser le Maire, à pouvoir réunir l'organe délibérant dans les lieux appropriés tels que la salle de spectacle JEAN FERRAT où l'espace permettra de garantir les distanciations physiques et les gestes barrières.

.....
Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

Absents : 6

Contre :

Abstentions :

Pour : 27

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET ANNEE DESSUS

ROBERT NARDELLI
Maire de DRAP

Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 28/06/2021
Affichage en mairie le : 28/06/2021